

# République Française - Département du Cantal

## Arrondissement de Saint-Flour

### VILLE D'ALLANCHE



### ALLANCHE - Commune Séance du jeudi 06 novembre 2025

**Membres en exercice**  
: 12

Date de la convocation: 30 octobre 2025

**Présents** : 10

*six novembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée,  
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

**Votants**: 12

**Présents** : Philippe ROSSEEL, Claudine HOUSELLE, ALAIN GRIFFE,  
ERIC VIALA, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER  
DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

**Pour** : 12

**Contre** : 0      **Représentés**: THIERRY MARSILHAC représenté par ALAIN GRIFFE,  
JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

**Abstention** : 0

**Excusés**:

**Secrétaire de séance**: **Présents non votants** :  
AUDREY  
BLANQUET

**Absents**:

---

### Objet: Demande de subvention DETR 2026 : Voirie communale - DE\_092\_2025

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet de réfection du chemin communal d'exploitation n°25, reliant le village de Feydit au village de Béteil.

En effet, la chaussée concernée est en très mauvais état. La bande de roulement de cette voirie est détériorée par les passages successifs de charges très lourdes, la chaussée est faillancée, orniérée avec de nombreux « nids de poule » (creux dans la chaussée), les rives sont totalement désagrégées.

Ces travaux d'investissement sont nécessaires avant que les dégradations ne deviennent trop importantes et que les coûts de réparations soient trop élevés.

Aussi, la commune projette :

- de procéder au sciage de la chaussée ;

Date de transmission de l'acte: 07/11/2025

Date de réception de l'AR: 07/11/2025

015-211500012-DE\_092\_2025-DE  
A G E D I

- de réaliser une scarification du support ;
- de mettre en œuvre du GNT 0/31.5 sur environ 10 cm ;
- de réaliser un tricouche ;
- de mettre à niveau les accotements ;

L'objectif de ce projet étant la sécurisation de la voirie communale et le maintien d'une bonne qualité de service, que ce soit estival ou hivernal, et garantir la sécurité des usagers

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 49 563,00 € HT et est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2026.

Le Maire propose le plan de financement suivant :

Montant estimatif du projet HT : ..... **49 563,00 €**

Montant estimatif du projet TTC : ..... **59 475,60 €**

<b>Montant des travaux et Des subventions à percevoir</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Montant des travaux HT</b>	<b>49 563,00 €</b>	
DETR 2026 (40%)		19 825,20 €
AUTOFINANCEMENT (60%)		29 737,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>49 563,00 €</b>	<b>49 563,00 €</b>

Le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à solliciter une subvention au titre de la DETR 2026 auprès de l'Etat pour le projet de travaux de voirie communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le dispositif DETR 2026 auprès de l'Etat pour un montant de 19 825,20 € à savoir 40% du montant total HT du projet ;
- **VALIDE** le plan de financement proposé ci-dessus ;
- **ATTESTE** que les travaux n'ont pas commencés ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à la réalisation de ce projet.



Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
Le Maire,  
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le carac

Date de transmission de l'acte: 07/11/2025  
Date de réception de l'AR: 07/11/2025

015-211500012-DE\_092\_2025-DE  
A G E D I

compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture  
et de sa publication

**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture**  
le : 07 NOV. 2020  
**publié le : 07 NOV. 2020**

Date de transmission de l'acte: 07/11/2025  
Date de réception de l'AR: 07/11/2025

015-211500012-DE\_092\_2025-DE  
A G E D I

